

JurisMedX

Cas pratique

Corrigé du cas pratique



Laurence Petoud – Référente juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

9 août 2025

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



◆ Introduction

Le présent corrigé propose une analyse juridique structurée du cas pratique. Il ne constitue pas un avis juridique personnalisé, mais un outil pédagogique destiné à l'étude et à l'entraînement.

Le cas présenté soulève plusieurs enjeux juridiques relatifs à la responsabilité des soignants et / ou au droit des patient·e·s.

L'analyse qui suit propose une mise en perspective des faits avec les règles légales applicables, la jurisprudence pertinente et la doctrine, afin d'évaluer la situation et d'en dégager les conséquences possibles. »



Table des matières

Cas 1 – Chirurgie ambulatoire et consentement incomplet (niveau moyen).....	3
Cas 2 – Prothèse de hanche et luxation	3
Cas 3 – Réaction au produit de contraste.....	4
Cas 4 – Consentement téléphonique.....	4
Cas 5 – Chirurgie esthétique et résultat insatisfaisant.....	5
Cas 6 – Traitement sous contrainte psychiatrique	5
Cas 7 – Infection nosocomiale	6
Cas 8 – Refus de soins d'un mineur capable	6
Cas 9 – Urgence vitale sans consentement	7
Cas 10 – Chirurgie de confort et complication sévère	7



Cas 1 – Chirurgie ambulatoire et consentement incomplet (niveau moyen)

Faits

Consentement signé, mais informations limitées aux « risques habituels ». Complication grave (hémorragie).

Problème

Consentement éclairé valable ? Défaut d'information vs complication classique.

Cadre légal

- Art. 8 CC (capacité de discernement)
- Art. 28 CC (atteinte à la personnalité)
- Jurisprudence : l'information doit couvrir risques fréquents ET graves, même rares.

Analyse

Le praticien aurait dû mentionner l'hémorragie postopératoire, risque connu et grave. La traçabilité (« patient informé des risques d'hémorragie nécessitant reprise ») est déterminante.

Conclusion

Consentement incomplet → responsabilité possible pour défaut d'information.

Cas 2 – Prothèse de hanche et luxation

Faits

Luxation postopératoire nécessitant réduction.

Problème

Complication classique vs faute technique.

Cadre légal

- Obligation d'information (art. 28 CC)
- Responsabilité civile : art. 41 CO (faute) vs art. 55 CO (organisation).

Analyse

La luxation est une complication connue. Si technique conforme → pas de faute. Le problème est de savoir si le patient avait été averti de ce risque. Le dossier opératoire et le consentement font foi.

Conclusion

Probablement complication si technique respectée, mais défaut d'information = risque juridique.



Cas 3 – Réaction au produit de contraste

Faits

Choc anaphylactique imprévisible.

Problème

Imprévisible vs prévisible en cas d'antécédent.

Cadre légal

- Obligation de précaution (art. 398 CO).
- Obligation d'information spécifique si allergie connue.

Analyse

Si aucune allergie connue → complication non fautive.

Si antécédent mentionné et pas pris en compte → faute. Consentement écrit renforce la défense.

Conclusion

Pas de faute en principe, sauf si l'anamnèse révélait un risque.

Cas 4 – Consentement téléphonique

Faits

Patient incapable, accord de la fille par téléphone.

Problème

Validité juridique d'un consentement à distance.

Cadre légal

- Droit de représentation thérapeutique (art. 378 CC).
- Exigence de traçabilité (jurisprudence).

Analyse

Le consentement téléphonique est recevable si clairement documenté (nom, date, contenu de l'info, accord explicite). Alternative : écrire et demander confirmation écrite/électronique.

Conclusion

Valable si traçabilité rigoureuse, sinon contestable.



Cas 5 – Chirurgie esthétique et résultat insatisfaisant

Faits

Rhinoplastie, résultat jugé raté.

Problème

Complication vs défaut d'information vs faute technique.

Cadre légal

- Obligation d'information renforcée en esthétique.
- Pas d'obligation de résultat, mais obligation renforcée d'information.

Analyse

Difficulté = risque subjectif. La protection du médecin dépend de preuves que la patiente avait été avertie des risques d'insatisfaction. Photos pré/postop + consentement détaillé = clé.

Conclusion

Si info complète → complication subjective. Sinon → défaut d'information.

Cas 6 – Traitement sous contrainte psychiatrique

Faits

Patient refuse, médecin administre sous contrainte.

Problème

Consentement absent vs cadre légal de contrainte.

Cadre légal

- Art. 434 ss CC (mesures de contrainte en psychiatrie).
- Exigence stricte de documentation et proportionnalité.

Analyse

Une administration sans décision formelle = faute. Il faut documenter danger, alternatives, justification légale.

Conclusion

Valable seulement si dans le cadre légal strict et documenté. Sinon = violation grave.



Cas 7 – Infection nosocomiale

Faits

Infection postopératoire malgré protocole.

Problème

Complication vs faute organisationnelle.

Cadre légal

- Responsabilité civile (art. 55 CO : responsabilité de l'employeur).
- Jurisprudence : infections nosocomiales ≠ présomption de faute si preuve de mesures adéquates.

Analyse

Si protocole respecté → complication. Si manquement (stérilisation, hygiène) → faute organisationnelle. Information préopératoire doit inclure risque infectieux.

Conclusion

Complication si preuves disponibles. Sinon → risque de condamnation.

Cas 8 – Refus de soins d'un mineur capable

Faits

Mineure de 16 ans refuse chimio, parents veulent imposer.

Problème

Capacité de discernement vs autorité parentale.

Cadre légal

- Art. 19c CC : mineur capable décide seul pour sa santé.
- Mais protection de l'enfant (art. 307 CC) si refus met en danger sa vie.

Analyse

Si discernement reconnu → choix de l'adolescente prime. Mais possibilité d'intervention de l'autorité si le refus compromet gravement sa vie.

Conclusion

Consentement de l'adolescente prioritaire, mais cas à soumettre à l'APEA si danger vital.



Cas 9 – Urgence vitale sans consentement

Faits

Patient inconscient, chirurgie vitale, pas de représentant.

Problème

Consentement présumé.

Cadre légal

- Jurisprudence : en cas d'urgence vitale, présomption de consentement.
- Exigence de documentation.

Analyse

Médecin agit selon état de nécessité. Dossier doit mentionner urgence, absence de représentant, décision motivée.

Conclusion

Intervention licite si urgence vitale, documentée.

Cas 10 – Chirurgie de confort et complication sévère

Faits

Varices, embolie pulmonaire mortelle.

Problème

Information insuffisante ?

Cadre légal

- Information renforcée en chirurgie non vitale.
- Jurisprudence : risques rares mais graves doivent être expliqués.

Analyse

Famille peut invoquer défaut d'information. Dossier doit montrer que patient avait été informé même des risques exceptionnels.

Conclusion

Si information tracée → complication. Sinon → défaut d'information engageant responsabilité.



Tableau récapitulatif des articles de lois cités

Article	Code	Thème abordé
Art. 8	Code civil (CC)	Capacité de discernement
Art. 19c	Code civil (CC)	Droit du mineur capable de décider pour sa santé
Art. 28	Code civil (CC)	Atteinte à la personnalité / Obligation d'information
Art. 41	Code des obligations	Responsabilité civile pour faute
Art. 55	Code des obligations	Responsabilité de l'employeur / faute organisationnelle
Art. 378	Code civil (CC)	Droit de représentation thérapeutique
Art. 398	Code des obligations	Obligation de précaution / diligence médicale
Art. 307	Code civil (CC)	Protection de l'enfant par l'autorité
Art. 434 ss	Code civil (CC)	Mesures de contrainte en psychiatrie

Conclusion

Ce corrigé met en lumière les principaux enjeux juridiques et les raisonnements attendus. Il ne saurait toutefois remplacer une analyse contextualisée propre à chaque situation réelle.

 *JurisMedX décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ce document en dehors de son cadre pédagogique.*

Tu aimes les cas JurisMedX ?

 Découvre d'autres cahiers complet (10 cas) pour seulement 20.– CHF !

Avec les solutions + tableau des arrêts résumés.

 Scanne le QR ou visite: www.jurismedx.ch

